

La situation agricole de la Polynésie française: un double contexte particulier ?

Amélie Zarir

Candidate à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

RÉSUMÉ

La situation agricole actuelle de la Polynésie française résulte d'un double contexte particulier. D'une part, l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé les structures socioéconomiques de la Polynésie française. D'autre part, ces dernières sont grandement affectées par les effets du réchauffement climatique. C'est donc cette double vulnérabilité qui affecte aujourd'hui l'agriculture locale de la Polynésie française. Cela laisse donc place à de nombreuses formes d'assistance internationale et locale en matière d'environnement.

Mots-clés: Polynésie française, agriculture, environnement, Centre d'expérimentation du Pacifique, assistance internationale, initiatives locales.

ABSTRACT

The current agricultural situation in French Polynesia results from a particular double context. On the one hand, the establishment of the Pacific Experimentation Center has upset the socio-economic structures of French Polynesia. On the other hand, the latter are greatly affected by the effects of global warming. It is therefore this double vulnerability that today affects local agriculture in French Polynesia. This therefore leaves room for many forms of international and local environmental assistance.

Keywords: French Polynesia, agriculture, environment, Pacific Experimentation Center, international assistance, local initiatives

La situation agricole de la Polynésie française: un double contexte particulier

La littérature scientifique abordant la situation environnementale actuelle souligne le passage à l'ère de l'Anthropocène. En effet, un ouvrage particulièrement connu dans ce domaine est « L'Événement anthropocène: la Terre, l'histoire et nous » (2013), dans lequel les historiens Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz soulèvent les caractéristiques permettant d'affirmer ce passage à l'époque géologique de l'Anthropocène. Ce basculement dans l'ère de l'Anthropocène, où l'Homme agit comme figure centrale et comme vecteur de changement, est notable principalement par l'augmentation de la température planétaire (réchauffement climatique), la dégradation de la biosphère (p. ex. l'acidification des océans), l'emprise humaine des cycles biogéochimiques de l'eau, de l'azote et du phosphate, etc. (Bonneuil et Fressoz, 2013). Toutefois, le politologue François Gemenne (2009) souligne que ces conséquences environnementales ne sont pas subies de manière égale par l'ensemble des pays du globe. Ce dernier affirme que « les pays les plus touchés seront généralement, par un cruel hasard de la géographie, les pays qui sont les moindres émetteurs de gaz à effet de serre » (Gemenne, 2009). Parmi ces pays et ces territoires plus vulnérables, se trouvent notamment les petits États insulaires du Pacifique Sud (PEIPS) et les collectivités d'outre-mer de l'Océanie (Lallemant-Moe, 2016). Cet article abordera plus précisément les changements environnementaux subis par la Polynésie française, notamment concernant sa situation agricole.

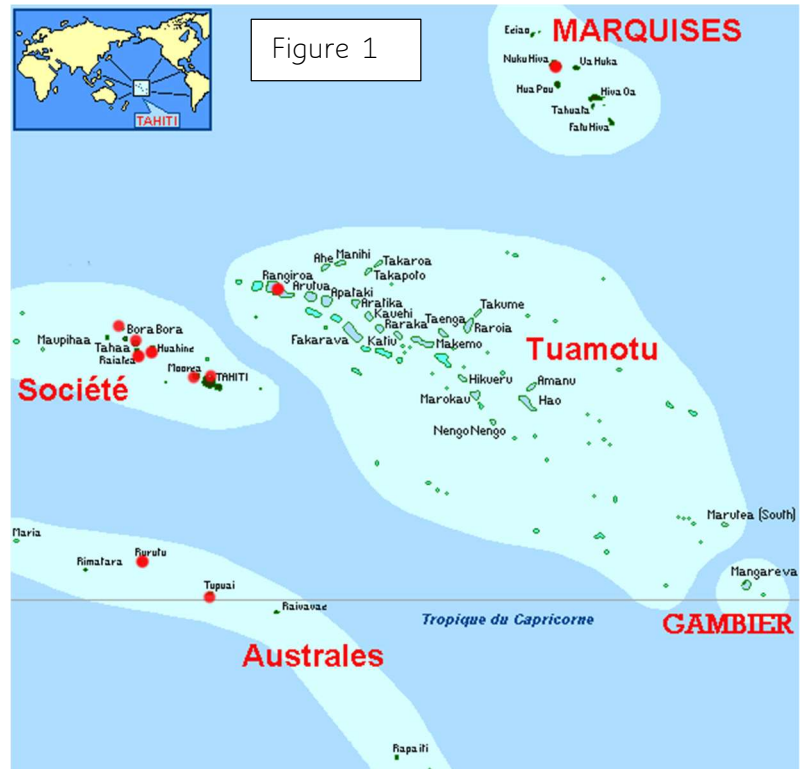
La Polynésie française: sa composition géographique

Située au cœur de l'océan Pacifique Sud¹, la Polynésie française est un grand territoire composé de centaines d'îles. Cependant, il ne semble pas y avoir consensus quant au nombre exact d'îles. Par exemple, Bernard Poirine (2011) mentionne que la

¹L'océan Pacifique correspond à 40% de la surface planétaire et à 57% de l'ensemble des mers (Scemla 1995).

Polynésie française est constituée de 121 îles, dont 76 habitées. D'autres auteur·ice·s, tel·le·s que Heinzlef et Serre (2019), mentionnent plutôt 118 îles.

Cinq archipels (voir figure 1²) forment le territoire de la Polynésie française, dont 1) l'archipel de la Société, composé des îles du Vent qui sont Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mahetia ainsi que des îles Sous-le-Vent regroupant Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti; 2) l'archipel des Tuamotu, composé de 80 atolls coraliens; 3) l'archipel des Gambier, formé de 5 îles; 4) l'archipel des Marquises, formé de 14 îles et 5) les



Australes, principalement composées de 5 îles hautes (Chesneaux, 1995a; Heinzlef et Serre, 2019). La superficie des terres émergées tourne autour de 4000 km², lesquelles sont dispersées sur à peu près 5,5 millions de km² en zone maritime, ce qui n'est pas négligeable (Al Wardi, 1998). En effet, l'historien Pierre-Yves Toullelan (1984) précise que ce que l'on considère aujourd'hui la « Polynésie française » est huit fois plus grand que la France. Chesneaux (1995a) et Toullelan (1984) mentionnent tous les deux que chacun de ces archipels a ses propres caractéristiques, le distinguant des autres. Enfin, la capitale de la Polynésie française est Papeete et elle est située sur l'île de Tahiti³ (Chesneaux, 1995a).

² Carte de la Polynésie Française. 2023. *Aménagement linguistique dans Le monde*. Consulter dans <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/polfrcarte2.htm>

³ L'île de Tahiti domine le territoire de la Polynésie française avec sa superficie de 1042 km². Elle est la plus grande île de la Polynésie française (Toullelan, 1984).

Contexte historique de la Polynésie française et de sa situation agricole

1. Société postcoloniale?

La situation agricole actuelle de la Polynésie française ne peut pas être comprise sans son contexte historique particulier⁴. Dans son article « La Polynésie française est-elle une colonie ? » (2018), le politologue Al Wardi établit un historique juridique de la situation de la Polynésie française. Le Protectorat français⁵ fut mis en place en Polynésie française en 1842. À ce moment, le territoire de la Polynésie française s'appelait Établissement Français de l'Océanie (ÉFO) (Al Wardi, 2018). L'annexion du Royaume des Pomare, nom du Royaume de Tahiti, se fit en 1880 et cet Établissement français de l'Océanie devint également une colonie française (Gagné et al., 2020). Le statut de colonie et de citoyens français de 1880 permettait aux Polynésien-ne-s « d'échapper aux règles les plus coercitives de la situation coloniale », tout en restant contraints par la métropole française (Salaün et al., 2016). Les autres ÉFO que sont les Gambier, les îles Sous-le-Vent ainsi que les Australes restantes, soit Rapa, Rimatara et Rututu, furent annexées de 1881 à 1901, à l'exception des Marquises qui furent quant à elles annexées dès 1842 (Gagné et al., 2020). Le régime en place lors de la période coloniale avait pour caractéristique d'être autoritaire et arbitraire. Malgré la diversité des systèmes administratifs, le régime de l'administration directe prédominait (Al Wardi, 2018).

Le statut de colonie de la Polynésie française prit fin en 1946 où elle devint un territoire d'outre-mer (TOM) (Al Wardi, 2018). Ce n'est qu'en 1957 que ces archipels réunis formèrent la Polynésie française (Gagné et al., 2020). Le statut de territoire d'outre-mer de la Polynésie française lui laissait une plus grande flexibilité quant à sa capacité d'évolution, contrairement aux autres composantes de la République française (Al Wardi, 1998). En effet, ce statut permettait la présence d'une assemblée ayant des pouvoirs élargis et un conseil de gouvernement composé de ministres, d'un gouverneur et d'un vice-président (Saura, 2012). Par conséquent, en vertu de l'article 53 de la

⁴Malheureusement, plusieurs détails manqueront à ce portrait. Or, par souci de synthèse, seront présentées les grandes lignes de l'histoire.

⁵Le Protectorat français a été mis en place en Polynésie française par Dupetit-Thouars, un navigateur français. Il a été appuyé par certains chefs tahitiens qui souhaitaient affaiblir le pouvoir des Pomare (en raison de l'usurpation du pouvoir) ainsi que des missionnaires (en raison de leur domination). Les Pomares, quant à eux, souhaitaient consolider leur pouvoir par le fait même (Al Wardi, 1998). Cela n'a toutefois pas empêché une opposition contre l'occupation française (Scemla, 1995).

Constitution, l'indépendance fut accessible aux territoires d'outre-mer. Ainsi, « [s]i l'État a le pouvoir de décider la tenue d'un référendum, seule la population d'un territoire d'outre-mer détient la clef de son émancipation. [...] Si l'État désire se désengager et que la population n'y consent pas, ce territoire reste français » (Al Wardi, 1998, p. 6-7). C'est ce qui se produisit lors du référendum de 1958 en Polynésie française où les résultats furent de 64,4% des votes (16 279 suffrages) en faveur du maintien dans la V^e République contre 35,5% des suffrages (Saura, 2012).

Bruno Saura (2015) précise que dès 1957, il y a tout de même un processus d'autonomie qui débute, laissant place à l'adoption de divers statuts d'autonomie. C'est en 2003 que ce territoire devint une collectivité d'outre-mer⁶ au sein de la République française, titre qu'elle possède encore aujourd'hui (Al Wardi, 2018). Selon Al Wardi, à l'exception des Comores, la Polynésie française est la collectivité qui a la plus grande décentralisation accordée par la République française. Elle est donc « la seule collectivité territoriale de la République qui dispose de la compétence générale et où l'État n'a qu'une compétence d'attribution » (Al Wardi, 1998, p. 7-9).

Cependant, au lieu de parler d'un « droit permanent à l'autodétermination » qu'aurait la Polynésie française, comme le fait Jean-Claude Maestre (1987), Al Wardi mentionne que certain-e-s auteur-ice-s tel-le-s que Jean-Paul Pastorel (2018, p. 241-242) suggèrent de nuancer cette affirmation en disant plutôt qu'il y a une « perspective d'autodétermination » puisque l'État est le seul à pouvoir autoriser un référendum. En effet, « [...] à maintes reprises, ce droit a été bafoué, voire ignoré, par les dirigeants français » (Al Wardi, 2018, p. 243). Ainsi, Al Wardi (2018, p. 235) avance l'idée que plutôt que de se questionner sur le statut de la Polynésie française, il serait plus juste de se poser la question suivante: « la Polynésie est-elle décolonisée ? ». D'ailleurs, outre cette description purement juridique, l'ONU considère aujourd'hui la Polynésie française comme une colonie (Al Wardi, 2018). En effet, Salaün et al. (2016) rappellent que le vendredi 17 mai 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté en faveur d'une résolution dans laquelle elle s'engage à reconnaître la Polynésie française comme un archipel à décoloniser. Malgré tout, la spécialité législative et le clivage entre autonomistes

⁶Ce passage vers le statut de territoire d'outre-mer et vers celui de collectivité d'outre-mer est fondé sur l'exception, contrairement à l'assimilation qu'implique le statut de département d'outre-mer (Al Wardi, 2018).

et indépendantistes permettent de considérer la Polynésie française, encore aujourd'hui, comme un produit de la colonisation (Al Wardi, 2018). Les dernières élections territoriales du 30 avril 2023 remportées par le parti indépendantiste Tavini Huiraatira permettront un gouvernement de la collectivité pendant cinq ans et peut-être des négociations concernant un processus de décolonisation et un référendum d'autodétermination (Le Monde avec AFP, 2023).

D'ailleurs, un élément majeur de la période coloniale qui a encore des impacts importants dans la société polynésienne est ce que Bruno Saura (2015, p. 130) nomme « la vraie exploitation dans « l'intérêt » du colonisateur », soit la période des essais nucléaires dans le Pacifique de 1966 à 1996. Ainsi, la prochaine section permettra de mieux comprendre comment l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a profondément bouleversé la société polynésienne, et ce, jusqu'au secteur agricole, secteur dont s'intéresse plus particulièrement cet article.

2. les bouleversements du CEP

Les effets du réchauffement climatique subis par la Polynésie française ne sont pas l'unique cause du profond bouleversement. Il est possible de constater que la situation environnementale et agricole de la Polynésie française est étroitement liée à un contexte précis, soit à sa situation coloniale, notamment à la suite de la Seconde Guerre mondiale lors de l'arrivée du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) (Chesneaux, 1995b; Poirine, 1996). En effet, la réalisation des essais nucléaires en Polynésie française, a provoqué un énorme déséquilibre économique et social de la région (Poirine, 1996). Étant donné que l'indépendance de l'Algérie en 1962 a permis le retrait des expérimentations françaises dans le Sahara, la France a dû se réorienter vers un nouveau territoire, soit la Polynésie française (Chesneaux, 1995b). La création du CEP par la France dans le Pacifique s'est effectuée sur deux principaux endroits: un site à Mururoa et un second site à Fangataufa, tous les deux des atolls des Tuamotu (Blanchet, 1995b). À ces deux sites s'ajoute l'atoll de Hao en tant que base avancée, et une base arrière est construite sur l'île de Tahiti pour accueillir la présence militaire⁷. C'est donc tout un dispositif de

⁷La création du CEP a provoqué de nombreux déplacements, dont plusieurs provenant de la métropole. En effet, « des militaires des trois armes, des fonctionnaires du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) et

mise en œuvre que la France entamait sur le territoire de la Polynésie française. À titre d'exemple, de nombreux grands chantiers de construction de ports et d'aéroports⁸ se mettent en œuvre. En outre, la France investit dans la construction d'installations militaires et paramilitaires telles qu'un hôpital et un quartier général à Pirae, un camp de l'armée de terre à Arue, etc. (Blanchet 1995a; Blanchet, 1995b). Ainsi, un important apport de main-d'œuvre a été nécessaire à ce développement militaire. Or, cela a provoqué un profond déséquilibre aux structures économiques et sociales présentes (Blanchet, 1995a).

Sur le plan économique, c'est l'État qui a financé l'ensemble des travaux menant à la création du CEP (Blanchet, 1995b). Ainsi, le développement tertiaire s'accroît par la création de divers emplois publics (Poirine, 1996). Cela conduit donc à l'apparition du salariat sur le territoire de la Polynésie française⁹ provoquant ainsi une transformation des modes de subsistance. La Polynésie française, qui fonctionnait selon une économie de comptoir basée sur des modes de production traditionnels, passe à une économie de consommation où se généralise une monétarisation de l'économie (Blanchet, 1995a). L'entrée dans l'économie de marché par les Polynésien-ne-s s'est également réalisée par les petites productions individuelles et familiales permettant d'enrichir les sociétés commerciales (Lextre, 2019). Rapidement, « la Polynésie française a accédé à la société de consommation moderne, avec un des niveaux de vie les plus élevés du Pacifique [...] » (Poirine, 1996, p. 26). Cette nouvelle économie, caractérisée par la rapide demande croissante de biens de consommation et d'équipements importés, fait exploser le déficit économique de la Polynésie française (Blanchet, 1995b). À titre indicatif, « [e]n 1990, son déficit atteint 550 millions de francs et doit être couvert par un emprunt contracté auprès d'une banque privée » (Blanchet, 1995a, p. 5).

Comme le mentionne Serra Mallof, (2013, p. 141) « [l']implantation au début des années 1960 du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique a accéléré ce

des agents d'entreprises chargées d'en réaliser les infrastructures » sont venus de la métropole pour s'installer en Polynésie (Blanchet, 1995b). Blanchet (1995a) précise que de 1962 à 1965, la présence d'Européens à Tahiti a doublé.

⁸Le chantier de construction de l'aéroport sur l'atoll de Hao a nécessité l'abattage de 7 700 cocotiers. Il a également fallu 4 000 tonnes en apport d'acier et 880 000 m³ de béton. Ce chantier de construction a généré à lui seul 50 000 m³ de déchets organiques dans la couronne corallienne (Blanchet, 1995b).

⁹La population active aurait augmenté de 65% entre 1962 et 1977 et de 34,4% entre 1977 et 1983 (Poirine, 1996).

processus de changement en précipitant le déclin de l'économie coloniale et les structures sociales du monde rural ». En effet, avant l'implantation du CEP, les Polynésien-ne-s, principalement horticulteur-rice-s et pêcheur-euse-s, vivaient en autosubsistance (Salaün et al., 2016). Il est notamment intéressant de prendre en compte que cette notion de ruralité n'est pas employée à Papeete, où il est préférable de parler de « districts », et donc, de « ceux des districts » en référence à la population rurale (Scemla, 1995). Or, l'instabilité économique dans le secteur primaire provoquée par le « choc CEP » est notable par la baisse des exportations traditionnelles de vanille, coprah, café et nacre). Selon Poirine (1996), ceci est plus précisément le résultat d'une réduction et d'une désaffectation de la main-d'œuvre œuvrant dans le secteur primaire. Par exemple, en 1960, l'agriculture et la pêche équivalaient à elles seules 40% de la valeur ajoutée en Polynésie française. Toutefois, Blanchet (1995a) précise qu'au moment d'écrire son article « Comment la Polynésie peut concilier développement et traditions », cette valeur ajoutée aurait grandement baissé à 4%. Cela peut être expliqué par le fait que dès 1965, 85% des travailleur-euse-s agricoles ont quitté leurs terres pour aller travailler dans la construction du CEP, participant par le fait même à un nouveau système économique (Blanchet, 1995b). Ainsi, selon Robineau, les termes de cette économie « artificielle » causée par les développements relatifs aux essais nucléaires sont les suivants:

Élévation des salaires et des prix, effondrement de la production locale et des exportations, augmentation considérable des importations et de l'extrême dépendance de l'économie du Territoire vis-à-vis de l'extérieur couverte par une subvention d'origine métropolitaine (c'est le prix à payer pour expérimenter le nucléaire militaire dans le Grand Océan): tels sont les termes de l'économie 'artificielle' générée par le C.E.P. (Robineau, 2000).

Enfin, la suspension des essais nucléaires à la suite de la chute du mur de Berlin en 1992 mène à d'importantes négociations entre le territoire de la Polynésie française et l'État français (Blanchet, 1995a). De ces négociations, en résulte la signature d'un « pacte de progrès » le 27 janvier 1993 ayant pour objectif un développement endogène à la suite du CEP (Lextreyt, 2019). Puis, le 5 février 1994 entre en vigueur la loi d'orientation stipulant que pour les dix prochaines années, « [l]a nation aidera la Polynésie française à parvenir à un développement plus équilibré et à une moindre dépendance à l'égard des transferts publics » (Lextreyt, 2019). Ces négociations sont cruciales, car

sans aide de l'État, le gouvernement local polynésien n'a pas les moyens financiers de compenser la perte des ressources engendrées par le CEP (Poirine, 1996). Par la suite, le 13 juin 1995, le Président Chirac annonce la reprise des essais nucléaires qui mènera à 8 essais avant la signature du Traité d'Interdiction Totale en 1996 (Barrillot, 1995a). Cette dernière série d'essais fut accompagnée d'un important mouvement de protestation en Polynésie et à l'international. À Tahiti, les contestations dégénérèrent en affrontements violents en septembre 1995 (Lextreyt, 2019).

En plus du contexte particulier issu de la colonisation, il ne faut pas nier les conditions climatiques et les obstacles environnementaux qui affectent l'agriculture polynésienne, et ce, bien avant l'implantation du CEP (Toullelan, 1984). En effet, comme le démontre Serra Mallol dans son article « Tahiti: du culte au mythe de l'abondance » (2005), la tradition orale polynésienne évoque une alimentation plutôt limitée par divers facteurs naturels. D'une part, cette limitation alimentaire quotidienne au niveau du choix était provoquée par l'isolement des îles et par la saisonnalité des périodes de récolte des aliments de base. D'autre part, des événements naturels comme des cyclones, des raz-de-marée, des inondations ainsi que des périodes de guerre ont provoqué des épisodes de famine importants, notamment à Tahiti (Serra Mallol, 2005). Ainsi, l'abondance alimentaire comme étant une caractéristique de la Polynésie française, relève du mythe symbolique polynésien¹⁰ véhiculé par les premiers navigateurs européens qui comparaient Tahiti au jardin d'Éden biblique (Serra Mallol, 2005). Or, les terres à Tahiti ne sont pas un nouvel Éden. Comme l'évoque Toullelan, (1984, p. 10) « [...] une année trop pluvieuse ou trop sèche, une dépression tropicale qui s'attarde, et c'est la famine qui peut s'installer pour de longues années dans la société polynésienne traditionnelle ». Dans l'ouvrage dirigé par Chesneaux, Jean-Jo Scemla mentionne cette prise de conscience par les premiers Européen-ne-s d'éléments pouvant mener à l'effondrement de la société à Tahiti. Il précise néanmoins que c'est l'image utopique de Tahiti qui a progressé à travers l'histoire (Scemla, 1995).

Par conséquent, l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique n'a fait que bouleverser d'une autre manière la situation agricole de la Polynésie française. C'est

¹⁰Symbolique par le fait que la nourriture était présentée en abondance afin de projeter une image de puissance et de richesse, donc de prestige. Or, elle était socialement limitée (Serra Mallol, 2005).

d'ailleurs un point soulevé par Serra Mallol (2013) qui attribue la modification des modèles alimentaires aux premiers contacts avec les Européen-ne-s.

3. *L'agriculture locale en Polynésie française*

Dans son article « Entre local et global: l'alimentation polynésienne. Le cas de Tahiti et de Rapa » (2013), Serra Mallol montre comment le « fait alimentaire »¹¹ issu de cette production agricole se « situe dans une position d'interaction entre le global et le local ». Par globalisation, Serra Mallol (2013, p. 138) sous-entend ce « système de forces économiques mondiales vers la transnationalisation des capitaux, des produits, des idées, [...] entraînant une uniformisation des modes de vie et de pensée ». Un lien peut notamment être fait avec les propos soulevés par Bruno Saura concernant la nourriture présente actuellement en Polynésie française. En effet, ce dernier évoque la multiplication des lieux de consommation à Tahiti, où la population consomme de la nourriture qu'il qualifie « hors-triade », tels que les hamburgers, les pizzas, les kebabs, etc. (Saura, 2021). Toutefois, malgré l'occidentalisation constante de la Polynésie française et de ses lois économiques¹², la hausse importante des produits importés n'a pas éliminé la consommation locale de poisson et de nourriture provenant de la terre *ma'ohi*¹³ (Saura, 2021). Ainsi, la notion de localisation, telle qu'utilisée par Serra Mallol, ne peut pas être manipulée en fonction d'un seul territoire. Elle doit également être définie de manière déterritorialisée (Serra Mallol, 2013). Par conséquent, sachant que « le local réagit au global », les aliments peuvent devenir de véritables marqueurs identitaires polynésiens agissant comme des signes de la culture alimentaire (Serra Mallol, 2013). C'est notamment le cas avec le lait de coco à Tahiti et l'eau de mer comme condiment à Rapa (Serra Mallol, 2013).

¹¹Selon Serra Mallol (2010) précise que l'alimentation est un « fait social total » puisqu'elle est à la fois sociale et culturelle.

¹²Saura (2021) évoque notamment les coûts moins élevés pour les pommes importées que pour les mangues locales.

¹³Par exemple, pour les Tahitien-ne-s, le dimanche est réservé à la consommation du *ma'a tahiti* et à la consommation d'aliments locaux et de poissons dans un four traditionnel souterrain nommé *ahima'a*, utilisé pour la préparation du *fafaru* (Saura, 2021).

Depuis l'échec du « pacte de progrès »¹⁴, la Polynésie française tente aujourd'hui de développer de nouvelles stratégies. Ces stratégies visent différents objectifs, dont la « production locale » et le « développement endogène » (Poirine, 2011). En 2009, le Président de la République a prononcé un discours concernant le développement endogène de l'agriculture au sein des DOM-COM mentionnant qu'un tel type de développement leur « [donne] les moyens de développer [leurs] propres productions et de ne plus dépendre exclusivement des importations » (Venayre, 2012, p. 2). L'avenir est donc maintenant centré sur l'agriculture locale (Venayre, 2012), qui est au cœur des « plans stratégiques » gouvernementaux (Ghasarian et al., 2004).

Avec ce nouvel élan, qu'en est-il du portrait agricole actuel de la Polynésie française? Les végétaux représenteraient les deux tiers de la production agricole et les animaux le tiers (Heinzlef et Serre, 2019). Sur une surface agricole de 39 159 hectares, 74% sont des cocoteraies. Par ailleurs, « 10% de la population active totale » travaillent au sein de petites exploitations artisanales et familiales qui couvrent la majeure partie du secteur agricole (Heinzlef et Serre, 2019). De plus, c'est dans l'archipel de la Société qu'est produite la moitié de la production agricole du territoire de la Polynésie française (Heinzlef et Serre, 2019). Dans les Tuamotu, l'activité agricole est davantage centrée sur la coprah culture alors que dans les Australes s'effectuent majoritairement des cultures maraîchères. Aux îles Marquises, ce sont les agrumes qui sont principalement cultivées par les Polynésiens. Pour ce qui est des légumes, la Polynésie française cultive principalement la tomate, la laitue et le concombre. Pour les fruits, la culture se concentre majoritairement sur l'ananas, la pastèque et le melon (Heinzlef et Serre, 2019).

Or, selon Venayre (2012), malgré cette production agricole issue de la politique agricole protectionniste de la Polynésie française, un problème se pose: l'accessibilité limitée des produits. En effet, des produits frais à des prix extrêmement élevés résultent de cette politique agricole protectionniste. Ainsi, « [l]e prix élevé des produits frais conduit en effet à la consommation de produits moins sains, notamment les plats préparés riches en graisses » (Venayre, 2012, p. 13).

¹⁴Ces objectifs, soit la croissance des ressources externes propres par le tourisme et les exportations, n'ont jamais été atteints par la politique protectionniste de la Polynésie française: « 30% de taxation moyenne sur les importations, et des restrictions quantitatives (quotas d'importations ou interdictions d'importation) qui appartiennent à un autre âge et ont été abolies partout ailleurs » (Poirine, 2011, p. 65).

Au-delà de l'accessibilité des produits, il ne faut pas oublier que cette agriculture locale subit encore aujourd'hui des bouleversements liés à des événements naturels. Or, ce ne sont pas les mêmes qu'autrefois. Dans leur article, Heinzlef et Serre (2019) soulignent que l'appauvrissement de l'agriculture en Polynésie française est étroitement lié à l'augmentation de la température atmosphérique qui entraîne une élévation du niveau de la mer. Par conséquent, en résulte une diminution de l'eau potable. À cela, s'ajoute la salinisation des sous-sols qui affecte les végétaux, à l'exception du cocotier. Puis, les risques de sécheresse viennent également mettre en péril la production agricole du territoire polynésien, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité des ressources (Heinzlef et Serre, 2019).

La vulnérabilité ainsi créée est également aggravée, selon Lallemand-Moe (2016), par la configuration du territoire agricole. Ce dernier souligne qu'à l'exception des grandes îles, la population des PEIPS et des territoires français d'outre-mer se concentre principalement sur les littoraux. Par exemple, il y aurait seulement 150 km² de l'île de Tahiti sur une superficie de 1 043 km² qui seraient habités et exploités pour leurs ressources, et ce, sur les littoraux (Lallemand-Moe, 2016). En effet, les neuf dixièmes de l'île de Tahiti sont composés de montagnes dont la végétation est « inextricable ». Les grandes vallées restent donc vides, sans occupation humaine et sans cultures vivrières (Toullelan, 1984). De plus, depuis 1975, à Tahiti, en raison d'une urbanisation croissante, les zones d'habitations littorales empiètent de plus en plus sur les zones propices à l'agriculture (Dupon et Yon-Cassat 1993; Fages, 1968). D'ailleurs, la pratique de cette agriculture traditionnelle¹⁵ diminue pour s'orienter vers une agriculture plus spécialisée générant plus de profits. Ce changement de mode de production peut également être attribué, en partie, à l'augmentation de la valeur de la terre allant de pair avec l'urbanisation (Fages, 1968; Tearii Te Moana ALPHA, 2021).

Par conséquent, en raison de toutes ces caractéristiques, Bernard Poirine (2011) est pessimiste vis-à-vis un tel développement « endogène » de la Polynésie française. Selon lui, il est insensé de croire que l'unique développement des productions locales par

¹⁵L'agriculture dite « traditionnelle » concerne les systèmes de production de petite taille, procurant un capital minimal et dont la main-d'œuvre est principalement familiale (Dupon, 1993). De ce type d'agriculture, seule la production de coprah survit à la croissance de l'urbanisation: « la vanille n'est plus cultivée depuis 1960-1962, les plantations de café sont quasi abandonnées et suffisent à grand-peine à la consommation locale » (Fages, 1975, p. 57).

un marché interne permettra une croissance durable sur une petite île. Pour lui, « [a]vec ce nouveau cap, au moins nous sommes sûrs d'envoyer le navire par le fond! » (Poirine 2011, p. 65). Il en résulte donc un questionnement sur la nécessité d'une certaine forme de dépendance des territoires insulaires.

4. *Certaines formes de dépendance*

Du même avis que Poirine, diver-se-s auteur-ice-s pensent que la dépendance de la Polynésie française à la métropole et à l'assistance internationale est souhaitable. Selon Lallemand-Moe (2016), les territoires vulnérables d'outre-mer ne sont pas en mesure d'affronter seuls, les conséquences du réchauffement climatique. Une assistance par anticipation sous forme de financement ou de développement technique serait alors nécessaire (Lallemand-Moe, 2016). D'ailleurs, dans ce contexte particulier de l'« après CEP » en Polynésie française, « [l']indépendance ne résoudrait pas le problème du choix entre compétitivité et régression du niveau de vie, il l'accentuerait brusquement, car il n'y aura plus le matelas des transferts et l'assurance d'une prise en charge par la France du déficit béant des échanges [...] » (Poirine, 1996). Ainsi, le cas de la Polynésie française est un exemple selon lequel l'aide est perçue comme nécessaire par certains.

Cette aide extérieure dirigée vers la Polynésie française vise notamment une assistance financière, juridique ou sous la forme d'un développement technique pour, par exemple, anticiper certaines situations (Lallemand-Moe, 2016). Dans leur article « Le développement en question en Polynésie française », Ghasarian et al., (2004) explorent la notion de développement entendue au sens occidental ainsi que la manière dont le développement est conçu en Polynésie (« conceptions divergentes du développement »). Lié aux processus de mondialisation et de globalisation, le développement occidental est un développement unilatéral visant le « progrès » et la « modernité » qui ne fonctionne pas pour l'ensemble des sociétés (Ghasarian et al., 2004, p. 211-212). Donaldson (2021) ajoute que le développement occidental est perçu comme une force irrésistible, dominante et opprimante ne valorisant pas les savoirs traditionnels qui persistent à travers l'histoire. D'ailleurs, le sociologue et philosophe français, Edgar Morin, mentionne que le terme de « développement » est maintenant « amadoué » pour « développement durable », « développement soutenable » et « développement humain » (Ghasarian et al., 2004, p. 211-212). François Gemenne (2009) soulève le fait que des enjeux géopolitiques, en

fonction des intérêts et les engagements des différents pays, se cachent derrière ces mesures établies visant un développement durable, ce qui influence les mécanismes de coopération internationale.

À l'extérieur du registre administratif et politique, la notion de développement en Polynésie française semble être perçue différemment par les acteur-ice-s locaux-ales. Le développement chez les Polynésien-s, sous-entend un aspect collectif où il y a une circulation des richesses, ainsi que du *mana* (pouvoir) (Ghasarian et al., 2004). Le profit est un rapport entre membres d'un groupe et non une simple quête individuelle (Ghasarian et al., 2004). Il semble donc être essentiel de prendre en considération les particularités locales polynésiennes. En ce qui concerne le développement agricole, la notion de terre est centrale. Par exemple, Toullelan (1984) mentionne que la terre n'est pas une entité à part entière chez les Polynésien-ne-s. Elle ne peut pas être réduite à une simple valeur marchande. Ainsi, la seule notion de « productivité » n'est pas suffisante pour comprendre le rapport à la terre, car « [l]a terre est aussi un instrument sociologique et religieux » (Toullelan, 1984, p. 106-107). Il y a donc tout un processus autour des droits d'usage de la terre qui vont au-delà de l'exploitation. Par exemple, lorsque Toullelan (1984) a rédigé son ouvrage « Tahiti colonial », un usage temporaire de la terre pouvait être permis si l'activité se perpétuait à travers les générations.

Enfin, aujourd'hui, l'île de Rapa maintient un modèle alimentaire non-monnaire axé sur l'autosubsistance (80% de l'alimentation), reposant sur des principes d'autoproduction, de dons et d'échanges agissant ainsi comme modèle possible de souveraineté. L'alimentation se base ainsi sur le taro, la pêche et de viande de bœuf ou de chèvre, ces animaux ayant été introduits au 19^e siècle (Serra Mallol, 2013). Afin de favoriser un mode de production semblable à celui de Rapa, le « Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030 » de la Polynésie française vise notamment à relancer le secteur agricole par la pratique d'une agriculture plus « traditionnelle », donc locale, mais dans une perspective biologique. Les visées d'un tel principe sont de promouvoir une agriculture saine ayant des « effets positifs sur les écosystèmes terrestres, aquatiques, marins [...] tout en le préservant pour les générations futures » (Tearii Te Moana ALPHA 2021, p. 3). Par conséquent, plusieurs programmes et initiatives locales ont été mis en place sur le territoire de la Polynésie française afin de

respecter les directives de ce schéma directeur. Ce sont donc des voies intéressantes à explorer.

Conclusion

En somme, si l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé les structures socioéconomiques de la Polynésie française (Blanchet, 1995a), la vulnérabilité de son secteur agricole est également accentuée par les effets du réchauffement climatique (Heinzlef et Serre, 2019). L'agriculture locale est alors affectée par ce double contexte particulier de la région (Serra Mallol, 2013). Par conséquent, plusieurs projets d'assistance internationale et de coopération internationale et régionale tentent de développer de nouveaux outils afin de faire face à cette situation (Lallemant-Moe, 2016). Or, malgré l'implantation de divers programmes environnementaux, le constat de cette assistance internationale dans le Pacifique illustre que la situation des insulaires ne va pas en s'améliorant, et ce, tant au niveau de l'assistance financière et juridique qu'au niveau technique (Lallemant-Moe, 2016). Ainsi, les nouvelles initiatives locales qui tentent de mettre en place des projets à plus petite échelles sont d'intéressantes pistes pour les futures études scientifiques concernant cette thématique.

Références

- Al Wardi, S. (1998). *Tahiti et la France: le partage du pouvoir*. L'Harmattan.
- Al Wardi, S. (2018). La Polynésie française est-elle une colonie ? *Outre-Mers*, 398-399(1), 235-254. <https://doi.org/10.3917/om.181.0235>
- Aménagement Linguistique dans le Monde. La Polynésie française [Image]. Aménagement linguistique dans Le monde. Consulté en décembre 2022 dans <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/polfrcarte2.htm>
- Barillot, B. (1995a). Au-delà du Pacte de Progrès: une réévaluation nécessaire Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti Après La Bombe Quel Avenir Pour La Polynésie?* (p. 97-142). L'Harmattan.
- Barillot, B. (1995b). L'arrêt des essais et la mise en place du Pacte de Progrès. Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti apres la bombe: quel avenir pour la Polynesie?* (p. 77-96). L'Harmattan.
- Blanchet, G. (1995). Le Centre d'Expérimentation du Pacifique et son impact. Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti après la bombe: quel avenir pour la Polynésie ?* (p. 53-74). L'Harmattan.
- Blanchet, G. (1995, septembre). Ombre nucléaire sur le Pacifique: comment la Polynésie peut concilier développement et traditions. *Le Monde diplomatique*, 4-5.
- Bonneuil, C., & Fressoz, J.-B. (2013). *L'événement anthropocène la Terre, l'histoire et nous*. Editions du Seuil.
- Chesneaux, J. (1995a). Présentation. dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti Après La Bombe Quel Avenir Pour La Polynésie?* (p. 9-18). L'Harmattan.
- Chesneaux, J. (1995b). *Tahiti apres la bombe: quel avenir pour la Polynesie?* L'Harmattan.
- Donaldson, E. C. (2021). « Être dans la modernité, mais pas tellement » : patrimoine et développement durable aux îles Marquises. *Journal De La Société Des Océanistes*, 153, 275-292. <https://doi.org/10.4000/jso.13238>
- Dupon, J.-F., & Yon-Cassat, F. (1993). L'agriculture et l'utilisation des sols: planches 84-85. Dans J.-F. Dupon, J. Bonvallot, E. Vigneron, J. C. Gay, C. Morhange, C. Ollier, G. Peugniez, B. Reitel, F. Yon-Cassat, M. Danard, & D. Laidet (dir.), *Atlas de la Polynésie Française* (p. 5). ORSTOM.

- Fages, J. (1968). A propos des résultats statistiques du recensement de 1962 en Polynésie Française [ACL: Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées par l'AERES]. *Journal de la Société des Océanistes*, 24(24), 77-95.
- Gagné, N., Aguenier, L., Charest, C., Coliaux, R. l., Desroches-Maheux, E. v., Gagnon Poulin, E. r., Hébert, M., Manrique, H. n., Ochoa, I. W., Paquet, M.-E. v., Pereira de Grandmont, P. -O., Rousseau, S. p., & Salaün, M. (2020). *À la reconquête de la souveraineté: mouvements autochtones en Amérique latine et en Océanie*. Presses de l'Université Laval.
- Gemenne, F. (2009). *Géopolitique du changement climatique*. A. Colin.
- Ghasarian, C., Bambridge, T., & Geslin, P. (2004). Le développement en question en Polynésie française. *Journal de la Société des Océanistes*, 211-222.
- Heinzle, C., & Serre, D. (2019). Dérèglement climatique et gestion des risques en Polynésie française: conception d'un Observatoire de la résilience. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 280(2), 531. <https://doi.org/10.4000/com.10666>
- Lallemant-Moe, H. R. (2016). *Assistance environnementale et changements climatiques dans le Pacifique sud*. L'Harmattan.
- Le Monde avec AFP. (2023, 01 mai). Polynésie française: les indépendantistes remportent les élections territoriales. Consulté en mai 2023 dans https://www.lemonde.fr/outre-mer/article/2023/05/01/polynesie-francaise-les-independantistes-remportent-les-elections-territoriales_6171660_1840826.html
- Lextrey, M. (2019). Chapitre 9: Les années CEP 1963-2004. Dans E. Conte (dir.), *Une histoire de Tahiti: des origines à nos jours* (p. 273-310). Au vent des îles-éditions Pacifique.
- Mallol, C. S. (2013). Entre local et global: l'alimentation polynésienne: Le cas de Tahiti et de Rapa. *Anthropologie et Sociétés*, 37(2), 137-153.
- Poirine, B. (1996). *Tahiti: stratégie pour l'après-nucléaire: de la rente atomique au développement* (2e ed.). L'harmattan.
- Poirine, B. (2011). *Tahiti: une économie sous serre*. L'Harmattan.
- Robineau, C., 2000, « Les îles mystérieuses. Paysages et problèmes de sociétés paysannes (Comores, Congo, Madagascar, Polynésie) », *Journal des africanistes*, 75(1), 1-200.
- Salaün, M., Vernaudeau, J., & Paia, M. (2016). « Le tahitien, c'est pour dire bonjour et au revoir »: paroles d'enfants sur une langue autochtone en sursis. *Enfances, Familles, Générations*, 25. <https://doi.org/10.7202/1039498ar>

- Saura, B. (2012). *Pouvanaa a Oopa: Père de la culture politique tahitienne: avec son journal des années de guerre* (nouvelle édition). Au vent des îles.
- Saura, B. (2015). *Histoire et mémoire des temps coloniaux en Polynésie française*. Au vent des îles.
- Scemla, J.-J. (1995). Polynésie française et identité maohie. Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti Après La Bombe Quel Avenir Pour La Polynésie?* (p. 19-51). L'Harmattan.
- Serra Mallol, C. (2010). *Nourritures, abondance et identité: une socio-anthropologie de l'alimentation à Tahiti*. Au vent des îles.
- Serra Mallol, C. (2005). Tahiti: du culte au mythe de l'abondance. *Journal de la Société des Océanistes* (120-121), 149-156. <https://doi.org/10.4000/jso.468>
- Serra Mallol, C. (2013). Entre local et global: l'alimentation polynésienne: Le cas de Tahiti et de Rapa. *Anthropologie et Sociétés*, 37(2), 137-153. <https://doi.org/10.7202/1017909ar>
- SAURA, B., 2021, *Des Tahitiens, des Français*. (Tome 2). Pape'ete: Au Vent des Îles.
- Tearii Te Moana ALPHA. (2021). Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021 - 2030 [PDF].
- Toullelan, P. -Y. (1984). *Tahiti colonial*. Publication de la Sorbonne.
- Venayre, F. (2012). *Protection du marché agricole et qualité sanitaire en Polynésie française*. Federal Reserve Bank of St Louis.

